



Notre réf.: C/OCB-725

Invitation à la  
19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 17-21 juillet 2023

Prière de répondre le 1<sup>er</sup> mai 2023 au plus tard.

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra au siège de la FAO, à Rome, du 17 au 21 juillet 2023. La séance d'ouverture aura lieu le lundi 17 juillet 2023, à 10 heures. La session sera précédée d'une manifestation spéciale, le samedi 15 juillet 2023, qui marquera le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Commission. Des consultations régionales se tiendront le dimanche 16 juillet 2023.

Cette session, convoquée en vertu des dispositions du premier paragraphe de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO, est ouverte à tous les membres de la Commission ainsi qu'à des observateurs. La Commission, qui est ouverte à tous les membres de l'Organisation, est composée des membres qui ont notifié par écrit au Directeur général leur souhait de devenir membre. La qualité de membre de la Commission n'implique aucune charge financière pour le gouvernement. Le Statut de la Commission et une liste de ses membres actuels peuvent être téléchargés à partir des liens respectifs suivants: <https://www.fao.org/3/I8636FR/i8636fr.pdf> et <https://www.fao.org/3/I8638FR/i8638fr.pdf>. Les dépenses engagées au titre de la participation à la session et les frais de voyage des représentants et des observateurs sont à la charge du gouvernement ou des organisations concernés. L'Organisation a le plaisir d'inviter les membres de la FAO qui ne sont pas membres de la Commission mais qui souhaitent le devenir à renvoyer le formulaire ci-joint dûment rempli et à considérer la présente communication comme une invitation à la session.

Les travaux de la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. D'autres documents pourront être téléchargés, dès qu'ils seront prêts, sur le site web de la Commission, à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/cgrfa/fr/>.

L'attention est appelée sur le paragraphe 2 de l'article V du Règlement intérieur de la Commission, en vertu duquel les membres de la Commission doivent être représentés, autant que possible, par des délégations composées de hauts fonctionnaires très qualifiés qui soient à même de contribuer activement à l'examen pluridisciplinaire des questions figurant à l'ordre du jour de la Commission. Avant de désigner les membres de leur délégation, les membres souhaiteront peut-être prendre en considération le fait que la prochaine session sera axée sur les thèmes suivants: ressources génétiques et biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture; examen des travaux sur la biodiversité, la nutrition et la santé humaine; rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; accès et partage des avantages; information de séquençage numérique; activités futures de la Commission, y compris organisation future de ses activités intersessions.

./.

Il est rappelé aux membres que, à la fin de la session, la Commission élira un président et six vice-présidents. En outre, les membres de la Commission devront être prêts à élire les membres des groupes de travail techniques intergouvernementaux.

Les membres de la Commission et les États membres et membres associés qui ne sont pas membres de la Commission sont aimablement invités à communiquer au Directeur général, le **1<sup>er</sup> mai 2023** au plus tard, les nom, titre officiel, adresse postale et *adresse électronique* de leurs représentants, suppléants, adjoints et conseillers qui ont été désignés pour assister à la session de la Commission. Les pays peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des Membres de la FAO, qui est accessible au moyen d'un mot de passe, à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/members-gateway/fr/>.

Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées sur le Portail. Pour assister à la session, les participants devront télécharger vers le site une photographie d'identité numérique récente au format de passeport au moment de l'inscription en ligne.

Les représentants de pays qui ne sont pas membres ni membres associés de l'Organisation ou d'organisations internationales qui ont été désignés pour assister à cette réunion en qualité d'observateur sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel, adresse postale et adresse électronique à l'adresse [cgrfa@fao.org](mailto:cgrfa@fao.org), en joignant une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Avant leur départ, les participants doivent vérifier auprès du consulat d'Italie compétent s'ils ont besoin d'obtenir un visa. La demande de visa peut être présentée dans le pays d'origine (pays dont le participant est ressortissant) ou dans le pays de résidence (pays dans lequel le participant réside au moment de la demande). S'il n'y a pas de consulat d'Italie dans leur pays, les participants peuvent s'adresser au consulat d'Italie compétent dans un pays voisin ou au consulat d'un pays de l'espace Schengen ou d'un autre pays européen. Les demandes doivent être présentées au consulat d'Italie un mois avant l'arrivée sur le territoire italien. Il incombe aux participants d'entreprendre les démarches, de prendre un rendez-vous et de fournir au consulat tous les documents nécessaires. Les participants qui n'ont pas besoin de visa pour entrer en Italie doivent être munis d'un passeport qui sera encore valide six mois au minimum après la date à laquelle ils prévoient de quitter l'espace Schengen. Lors de l'entrée en Italie, les autorités frontalières peuvent exiger des justificatifs relatifs à l'objet et à la durée du séjour. Les participants dont le vol jusqu'à Rome n'est pas direct doivent vérifier si un visa de transit est nécessaire pour entrer dans la zone de transit des aéroports internationaux concernés.